



Admissibilité Épreuve écrite

-

Concours OG et OCTA RANG

Épreuve écrite de connaissances professionnelles

Cette épreuve consiste à **évaluer les connaissances** du candidat **sur le service, l'organisation et l'administration de la gendarmerie nationale** et à déterminer son aptitude à **formuler des réponses synthétiques, claires et objectives** sur des questions professionnelles transverses nécessitant la connaissance d'un certain nombre de textes.

L'épreuve porte sur **5 questions** qui appellent des **réponses ne dépassant pas une demi-page**.

Arrêté modifié du 5 août 2022 relatif aux concours de recrutement OG
Arrêté modifié du 5 août 2022 relatif aux concours de recrutement OCTA

Annales 2024

CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION DANS LE CORPS DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE

ouvert aux majors de gendarmerie, aux adjudants-chefs de gendarmerie et aux adjudants de gendarmerie inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'adjudant-chef, âgés de cinquante ans au plus et réunissant au moins dix-huit ans de services civils et militaires dont au moins six ans effectués en qualité de sous-officier de gendarmerie ou dans un corps de catégorie B.

- OG RANG -

SESSION 2024

ÉPREUVE DE CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

(Durée : 03 heures – Coefficient : 2 – Note éliminatoire < 5/20)

Pour cette épreuve, le candidat :

- n'utilise que l'imprimé n°651.4-104 Ed 1 ;
- inscrit le numéro de la question à laquelle il répond sans en recopier le libellé ;
- répond aux questions dans l'ordre qu'il souhaite ;
- écrit uniquement sur les 15 lignes numérotées.

Question n° 1 : (4 points)

Quels sont les principes sur lesquels repose le logement des officiers et des sous-officiers de gendarmerie ?

Question n° 2 : (4 points)

Définissez l'anticipation opérationnelle, et précisez la finalité de la mission de renseignement en citant les domaines dans lesquels la gendarmerie est appelée à l'exercer.

Question n° 3 : (4 points)

Le 3919, numéro national mis en œuvre par la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), assure une écoute et une aide au profit de victimes de violences de leur conjoint. Certains appels passés au 3919, notamment ceux relatant des situations d'urgence, doivent être pris en compte de façon efficace et rapide par la gendarmerie nationale. Dans ce cadre, le rôle des COG / CORG est fondamental pour garantir une prise en charge adaptée et traçable de ces sollicitations.

Quelles sont donc les conduites à tenir pour les opérateurs COG / CORG lors de la prise en compte d'un appel via le 3919 ?

Question n° 4 : (4 points)

Quelles sont les fonctions qu'exercent les officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie et dans quels domaines ?

Question n° 5 : (4 points)

Quelles sont les règles d'emploi des fichiers automatisés en gendarmerie et les sanctions prévues en cas de manquement ?

CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION DANS LE CORPS DES OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE

ouvert aux sous-officiers de carrière du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale des grades de major, d'adjudant-chef et d'adjudant inscrits au tableau d'avancement, titulaires d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur, âgés de cinquante trois ans au plus et réunissant au moins quinze ans de services militaires.

- OCTA RANG -

SESSION 2024

ÉPREUVE DE CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

(Durée : 03 heures – coefficient 2 – note éliminatoire <5/20)

Pour cette épreuve, le candidat :

- n'utilise que l'imprimé 651.4-104 Ed 1 ;
- inscrit le numéro de la question à laquelle il répond sans recopier le libellé ;
- répond aux questions dans l'ordre qu'il souhaite ;
- écrit uniquement sur les 15 lignes numérotées.

Question 1 : Après avoir rappelé le mode habituel d'obtention du brevet supérieur de spécialiste (BSS), vous évoquerez les deux (2) autres possibilités d'attribuer ce diplôme sanctionnant la formation du deuxième degré.

Question 2 : De quels documents doit être accompagné un rapport de déclassé pour insalubrité des locaux service technique (LST) adressé à la DGGN ?

Question 3 : Après avoir défini la fonction J4 (« joint opération 4 »), vous citerez les quatre (4) missions principales de ce J4.

Question 4 : Vous citerez les cinq (5) règles fondamentales du port de l'arme hors service.

Question 5 : Après avoir précisé ce que sont les ordonnateurs et comptables publics, ainsi que leurs missions, vous préciserez les incompatibilités existant entre eux.

Épreuve connaissances professionnelles 2024

La mise en page sera similaire pour les 5 réponses :

- **Synthétiques**
- **Clares**
- **Objectives**

Question n° :
(ne pas recopier le texte de la question mais indiquer uniquement son numéro)

Réponse :
(le candidat ne peut écrire que sur les 15 lignes numérotées)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15

**Modèle de copie
15 lignes maximum**

N°
L'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

Conclusion

Cette épreuve permet :

- ✓ De vérifier les connaissances professionnelles du candidat ;
- ✓ D'évaluer sa capacité à synthétiser ses idées et à les énoncer clairement en un nombre de mots restreint.